

Asile: point de situation

Philippe Leuba, chef du DINT Conférence de presse 12 juin 2008



Nombre de requérants d'asile dans le Canton de Vaud

	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.05.2008
Total des personnes relevant de l'asile	6493	5809	4993	3983
Personnes en procédure d'asile (ODM + TAF)	1473	1253	1284	1231
Personnes au bénéfice d'une admission dite provisoire	3256	3121	2839	2752
Personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi	1764	1435	870	
Personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi au bénéfice de l'aide d'urgence				596

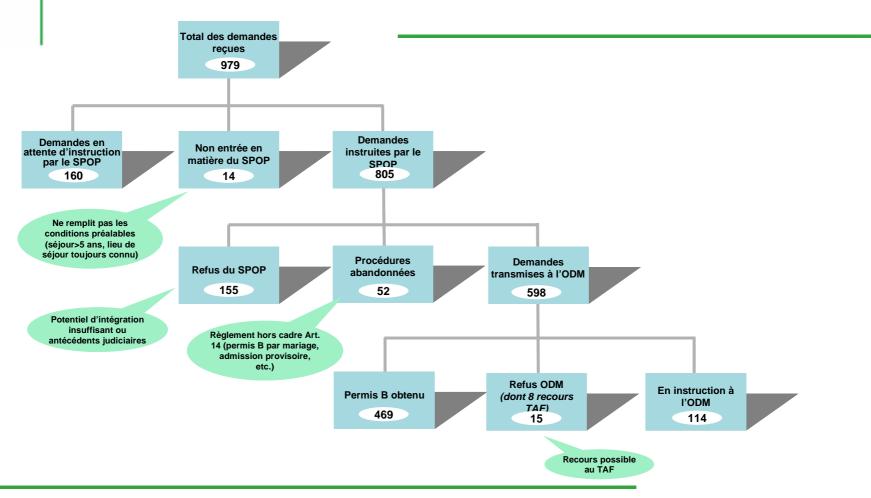


Départs en 2007 et 2008

	2007	2008 au 31.05.2008
Départs volontaires	96	27
(sans intervention de la police)		
dont avant échéance du délai de départ	9	0
Départs non volontaires	73	31
(avec intervention de la police)		
dont départs avec détention LMC	42	24
dont départs dans le cadre d'un vol spécial	15	3
Départs au total	169	58
dont départs avec aide au retour	78	26



Régularisations par l'article 14 de la LAsi état au 31 mai 2008





Mesures prises à Vallorbe

Mesures prises à l'intérieur du CEP	Mesures prises à l'extérieur du CEP	Mesures prises spécifiquement à la gare
• L'ODM s'est engagé, sous réserve de situations extraordinaires, à diminuer le nombre moyen mensuel de résidents dans le CEP à 180 personnes (depuis l'intervention du Chef du DINT la population a diminué de plus de 20%)	8 à 10 personnes pourront, chaque jour de la semaine, effectuer un travail d'intérêt général, tels que : le nettoyage des rives, l'entretien des chemins ou encore une aide aux sociétés locales	Agrandissement et déplacement, en accord avec les associations, du local de l'ARAVOH/SAJE
• La Municipalité reçoit chaque semaine un décompte d'effectifs et en cas de dépassement des explications doivent être fournies	15 à 30 personnes pourront, chaque jour de la semaine, se familairiser avec les sites touristiques de la région, tels que : les Grottes de Vallorbe, le Mont d'Orzeires, le Musée du fer et les chemins pédestres avec guide	• Financement annuel du local ARAVOH/SAJE de l'ordre de CHF 15'000 par le DINT.
 Amélioration de l'encadrement à l'intérieur du CEP. Un ETP supplémentaire sera affecté à l'animation du CEP afin de mieux occuper les résidents 	 La Municipalité de Vallorbe va mettre à disposition gratuitement certaines infrastructures sportives, telles que : terrain de football, la patinoire et les terrains de pétanques 	
	L'ODM va mettre à disposition une personne afin de coordonner ces différentes mesures	



Procédures relatives à l'asile

